

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

drawn up by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 5 de mars 2009 à l'intention
du Conseil de mars / avril 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 5 of March 2009 for the attention
of the Council of March / April 2009 on General Affairs and Policy of the Conference*

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

drawn up by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion des 22 – 24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »¹, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session du 13 décembre 2002.

Cette Note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2008 à mars 2009. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques du plan ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les Membres de l'Organisation à continuer de s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence de La Haye. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence de La Haye assure sa mission et ses activités. Le contenu du programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par le Conseil sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation stratégique 1

Élargir le rayonnement mondial de la Conférence

Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 69 Membres :
 - L'Inde a accepté le Statut dans les 12 derniers mois.
 - Le Costa Rica (2002), la Zambie (2004) et la Colombie (2006) ont été admis mais n'ont pas encore accepté le Statut. En attendant leur acceptation du Statut, ces États sont invités à assister aux réunions de la Conférence de La Haye à titre d'observateurs.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de La Haye de manière réfléchie, suivant les indications précisées au paragraphe [405] du Plan stratégique.

Portée mondiale des Conventions de La Haye

- À ce jour, 129 États du monde entier sont États contractants à l'une ou plusieurs Conventions de La Haye.
- Des efforts ont été réalisés, notamment par la mise en place de fonds spéciaux visant à faciliter la présence d'experts d'États moins développés, pour assurer la participation d'un grand nombre d'États non membres à la Commission spéciale tenue du 2 au 12 février 2009 sur le fonctionnement pratique des Conventions Apostille, Notification, Obtention des preuves et Accès à la justice (plus de 200 experts de plus de 60 États ont participé à la Commission spéciale). Des efforts similaires sont en cours pour la prochaine Commission spéciale sur la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et le Protocole sur la loi applicable aux aliments.

¹ Voir le « Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé », établi par le Bureau Permanent, avril 2002, para. [008], qui peut être consulté sur le site Internet de la Conférence de La Haye à l'adresse < www.hcch.net >, sous la rubrique « À propos de la HCCH » dans le menu horizontal.

- Le programme spécial pour les États d'Amérique latine pour la promotion et la formation relatives aux Conventions de La Haye est établi depuis quatre ans².
- Une conférence régionale, organisée conjointement avec le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong et impliquant 27 États de la région Asie-Pacifique s'est tenue à Hong Kong en septembre 2008 (Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, îles Cook, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Lao RDP, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga et Viet Nam)³.
- Une conférence judiciaire a été tenue à Bruxelles les 15 et 16 janvier 2009 sur les communications judiciaires directes concernant les questions de droit de la famille et le développement de réseaux judiciaires, organisée conjointement par la Commission européenne et la Conférence de La Haye, à laquelle participaient plus de 140 experts, principalement des juges, de plus de 50 États.
- Plus de 80 experts de plus de 25 États participeront à la Troisième Conférence judiciaire de Malte, sur les questions transfrontières de droit de la famille, qui se tiendra à St. Julian, Malte, du 24 au 26 mars 2009. Les travaux seront tenus en anglais, français (langues officielles de la Conférence de La Haye) et arabe.

Présence régionale

- Suite à la Troisième Conférence régionale d'Asie-Pacifique où il a été recommandé « d'encourager le Bureau Permanent, en coopération avec les États membres de la Région, à considérer les pistes qui permettraient de conforter sa présence et sa représentation dans la Région », des consultations sont en cours avec ces États relatives aux possibilités de mise en place d'une telle présence régionale dans l'un de ces États.
- Des consultations sont également en cours avec différents États de la région de l'Amérique latine au sujet de la possibilité de renforcer plus avant la présence régionale de la Conférence, en s'appuyant sur le travail fructueux accompli par le bureau – constitué de la seule personne du Collaborateur juridique de liaison – pour l'Amérique latine.

Visibilité

- La Conférence continue à moderniser son site Internet – plus de 9 500 pages sont visitées chaque jour (plus de 1 550 visiteurs différents chaque jour) – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés en d'autres langues que les langues officielles de la Conférence. Durant la première partie de 2009, la plus grande partie des informations du site Internet seront disponibles en espagnol par le biais de pages autonomes. Des informations dans d'autres langues non officielles seront disponibles à un seul « clic » de toute page du site Internet.
- Durant la dernière année, le Secrétaire général et des membres du Bureau Permanent se sont rendus en visites officielles, ont donné des cours ou des séminaires dans les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine (RAS Hong Kong) Colombie, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Guatemala, Honduras, Inde, Italie, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, la Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse, Suriname, République tchèque, Royaume-Uni, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

² Voir le projet de Rapport annuel 2008, Doc. pré-l. No 12 de mars 2009, établi par le Bureau Permanent à l'intention du Conseil de mars / avril 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, chapitre IV.

³ *Ibid.*

- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et fonctionnaires en détachement des pays suivants : Argentine, Australie, Canada, Chine, France, États-Unis d'Amérique, Inde et Singapour.
- Le 18 septembre 2008, la Conférence célébrait son 115^e anniversaire. Étaient présents lors de la cérémonie, le Ministre de la Justice de l'Union indienne - l'Inde s'étant joint à la Conférence en mars 2008 – ainsi des représentants du Ministère de la justice de la France (Présidence de l'UE) et des Pays-Bas. À cette occasion, la France a ratifié la Convention de 2000 sur les Adultes et la Finlande, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg et la Pologne ont signé ce même traité.
- Une nouvelle édition du Recueil des Conventions de La Haye, comprenant la version révisée du Statut de la Conférence de La Haye, la *Convention du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for*, la *Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* et le *Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires*, sera diffusé en mars 2009.
- Une nouvelle édition de la "*Recopilación de Convenios de la Conferencia de La Haya de Derecho Internacional Privado (1951-2007) Traducción al Castellano*" par Julio D. González Campos et Alegria Borrás a été publiée.
- Le Gouvernement chinois a préparé une traduction en chinois de la collection complète des Conventions de La Haye.
- Des pourparlers ont commencé avec les Gouvernements du Portugal et du Brésil concernant la possibilité d'établir une traduction en portugais des Conventions de La Haye par le biais d'un effort conjoint des pays de langue portugaise.
- Lors des célébrations du 115^e anniversaire, la Conférence s'est vu honorer par la remise au Secrétaire général, Hans van Loon, des insignes d'Officier dans l'Ordre d'Orange-Nassau.

Orientation stratégique 2

Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services post-conventionnels

La Conférence reste concentrée sur ses deux activités principales – l'élaboration et le suivi des Conventions y compris la prestation de services post-conventionnels uniques. Parallèlement, la Conférence s'engage de plus en plus dans des programmes de formation et d'assistance technique afin de promouvoir et améliorer la mise en œuvre et l'application des Conventions par les juges, Autorités centrales et autres acteurs.

Développement des Conventions

- Suite à l'adoption le 23 novembre 2007 de la *Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*, un projet de Rapport explicatif sur la Convention a été circulé en mai 2008 aux Chefs des délégations à la Vingt et unième session pour leurs commentaires. Ayant reçu les derniers commentaires en octobre 2008, une version révisée du Rapport explicatif sera circulée en début de printemps 2009.
- Suite à l'adoption le 23 novembre 2007 du *Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires*, un projet de Rapport explicatif sur le Protocole a été diffusé en novembre 2008 aux Chefs des délégations à la Vingt et unième session pour leurs commentaires. Une version révisée du Rapport explicatif sera circulée en début de printemps 2009.
- Des études de faisabilité sont en cours concernant l'élaboration éventuelle d'instruments relatifs : (1) à la médiation familiale transfrontière ; (2) au

choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux ; et (3) à la coopération transfrontière concernant la gestion du droit étranger⁴.

- Autres sujets potentiels de travail futur : (1) les aspects de droit international privé des cohabitations hors mariage et partenariats enregistrés ; (2) l'application de certaines techniques pour la coopération internationale développées par la Conférence de La Haye de droit international privé aux questions de migration internationale ; (3) une proposition pour un projet de Protocole à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* ; et (4) le développement d'un Protocole à la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*, portant sur le recouvrement international des aliments à l'égard des personnes vulnérables.

Services post-conventionnels

- La Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Apostille, Notification, Obtention des preuves et Accès à la justice s'est tenue du 2 au 12 février 2009 et a adopté à l'unanimité 100 Conclusions et Recommandations.
- Un nouveau tome des *Actes et documents de la Dix-neuvième session, tome I, Matières diverses*, a été diffusé à la fin mars 2008.
- Pour un compte-rendu rendu détaillé des services post-conventionnels concernant les Conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation voir le Document préliminaire No 6 établi à l'intention du Conseil de 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.
- En août 2008, la partie I du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale a été publiée sous forme de livre. La partie I traite de la mise en œuvre et du fonctionnement de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale. Une version en espagnol du Guide sera disponible avant la fin de mars 2009.
- En décembre 2008, *Contacts transfrontières relatifs aux enfants* a été publié sous forme de livre. Cette publication traite des principes généraux et des bonnes pratiques en matière de contacts transfrontières relatifs aux enfants. Elle couvre tant la Convention de 1980 que celle de 1996. Une version en arabe de ce Guide sera disponible en mars 2009 et une en espagnol au cours du printemps 2009.
- La partie IV du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants concernant l'exécution des ordonnances prononcées en vertu de la Convention de 1980 est sur le point d'être achevée.
- La partie II du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale sur l'agrément est en cours de préparation.
- Le Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention de 1996 sur la protection internationale des enfants est très avancé. Une liste récapitulative de la mise en œuvre a été établie.
- Le Manuel pratique pour les fonctionnaires responsables de dossiers en vertu de la Convention recouvrement des aliments est très avancé ainsi qu'une liste récapitulative pour la mise en œuvre de la Convention.
- Un manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Apostille est sur le point d'être achevé.
- Les chapitres d'un éventuel manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Obtention des preuves sont sur le point d'être complétés.
- En octobre 2008, une Loi modèle de procédure pour la mise en œuvre de la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants pour les États d'Amérique latine a été lancée par la Conférence de La Haye et l'*Inter-*

⁴ Voir les Doc. prélim. Nos 2, 7 et 11 établis par le Bureau Permanent à l'intention du Conseil de 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

American Children's Institute (IIN) simultanément à partir de Buenos Aires et d'Ottawa.

- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 995 résumés en anglais et en français et plus de 800 résumés en espagnol. Durant les 12 derniers mois, des efforts ont été réalisés pour développer la section des commentaires afin de comparer les décisions entre elles. Dans les prochains mois, la présentation du site Internet INCADAT sera améliorée.
- Le projet *iChild*, système électronique de gestion de cas offert par *WorldReach Software* (Canada), lié à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants, est maintenant mis en œuvre dans plus de 10 Autorités centrales et des efforts sont en cours pour une mise en œuvre plus étendue.
- Le Bureau Permanent a modifié son site Internet en vue de recueillir les statistiques des États parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants pour la base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT). INCASTAT est disponible directement pour plus de 90 Autorités centrales à partir d'une nouvelle banque de données depuis mars 2009.
- Lors de la dernière année, la Section adoption du site Internet de la Conférence de La Haye a été augmentée d'une section où sont affichés les profils d'États.
- Le recueil de statistiques de la part des États parties à la Convention de 1993 sur l'adoption internationale est en cours pour les fins de mise en place d'une banque de données statistiques sur le sujet : ICASAT qui sera disponible directement aux Autorités centrales à partir d'une page sécurisée du site Internet de la Conférence de La Haye.
- La promotion et la mise en œuvre du programme pilote de l'Apostille électronique (e-APP) sont en cours. Six ressorts ont mis en œuvre au moins une des deux composantes de l'e-APP. D'autres l'étudient activement.
- Le Bureau Permanent a publié le volume XIII de *La Lettre des Juges sur la protection internationale de l'enfant*, portant sur le Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye, la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale et les communications judiciaires. Tous les tomes de *La Lettre des Juges* sont disponibles en anglais et en français, ainsi que certains en espagnol, sur le site de la Conférence de La Haye.
- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980 et continue à participer à l'organisation de séminaires judiciaires.
- Sur avis d'un groupe consultatif formé d'experts provenant principalement du milieu judiciaire, qui s'est réuni les 3 et 4 juillet 2008, le Bureau Permanent a établi un projet de Principes généraux relatifs aux communications judiciaires qui ont fait l'objet de discussions lors de la Conférence judiciaire conjointe CE-HCCH sur les communications judiciaires directes concernant les questions de droit de la famille et le développement de réseaux judiciaires tenue à Bruxelles les 15 et 16 janvier 2009.
- Au cours de la dernière année, des juges du Chili, de la République dominicaine, de l'Équateur, du Panama et du Pérou ont été désignés pour faire partie du Réseau international de juges de La Haye qui comprend à ce jour 40 juges de 26 États.
- Des travaux exploratoires et la recherche de financement se poursuivent sur le développement éventuel du système *iSupport* de gestion électronique de dossiers et de communications à l'aide d'Internet à l'appui de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole sur la loi applicable.
- Le Bureau Permanent continue à recevoir et à répondre à un nombre sans cesse croissant de demandes gouvernementales et individuelles relatives au

fonctionnement pratique des Conventions, plus particulièrement celles relatives à l'enlèvement international d'enfants, à l'adoption internationale, au recouvrement des aliments, à la notification, à l'obtention des preuves et à l'apostille.

- Les versions du Manuel pratique sur la Convention Notification en chinois (deux versions), en espagnol et en portugais sont en cours de rédaction. La possibilité de versions en roumain et en ukrainien est étudiée.

Formation juridique et assistance technique

- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et conférences judiciaires internationales, comme la Conférence judiciaire conjointe CE-HCCH sur les communications judiciaires directes concernant les questions de droit de la famille et le développement de réseaux judiciaires tenue à Bruxelles les 15 et 16 janvier 2009 et la Troisième Conférence judiciaire de Malte, sur les questions transfrontières de droit de la famille, qui se tiendra à St. Julian, Malte, du 24 au 26 mars 2009.
- Le Bureau Permanent a aussi participé activement à des sessions de formation organisées par le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF), la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des États Américains (OÉA), le Service social international (SSI), le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, l'*Association of Southeast Asian Nations* (ASEAN), l'Association internationale des femmes juges (IAWJ), l'Association internationale du Barreau (AIB), l'Association du droit international (ADI), l'Association du Barreau interaméricain, *Lawasia*, Terre des Hommes, la *National Child Support Enforcement Association* (NCSEA), la *National Notary Association* (NNA) et l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ).
- Par le programme de formation et d'assistance technique pour la mise en œuvre effective de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale (ICATAP), le Bureau Permanent fournit une assistance technique approfondie au Guatemala et au Cambodge. L'Azerbaïdjan, Maurice, le Kenya, le Mexique, la Namibie, le Népal, Panama et le Viet Nam ont également demandé une assistance. Le programme est financé par le biais du Budget supplémentaire.
- Par le biais du Projet de La Haye sur la coopération internationale et la protection des enfants une aide a été conjointement organisée par la Conférence de La Haye et le *Ukrainian-European Policy and Legal Advice Centre* (UEPLAC) à la demande du Gouvernement de l'Ukraine.

Dans le cadre du renforcement de ses services post-conventionnels, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée. Le Bureau Permanent poursuit son travail pour l'établissement de programmes plus systématiques de formation par le biais du Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye.

Partenariats avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Durant l'année écoulée (1er avril 2008 au 31 janvier 2009), les États suivants ont versé des dons ou contributions en réponse au Budget supplémentaire ou à d'autres demandes ponctuelles (Programme d'assistance technique pour l'adoption internationale et conférences et séminaires judiciaires incluant la Troisième Conférence régionale d'Asie-Pacifique, la Conférence judiciaire conjointe CE-HCCH et la Troisième Conférence judiciaire de Malte) : Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Chine (RAS Hong Kong), Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Irlande, Monaco, Monténégro,

Pays-Bas, Norvège, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume-Uni et Commission européenne (voir L.c. A No 1(09) du 26 février 2009 et L.c. ON No 9(09) du 26 février 2009).

- À l'occasion de la célébration du 115^e anniversaire de la Conférence de La Haye, le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé sa décision de verser à la Conférence de La Haye une généreuse contribution de 500 000 Euros afin d'assurer le fonctionnement du Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye.
- Deux détachements de fonctionnaires ont été organisés avec le Canada, un avec le Gouvernement du Québec (à temps partiel depuis septembre 2005) et l'autre avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique (à temps plein d'octobre 2008 à avril 2009).
- Une stagiaire du Barreau du Québec était financée par le Gouvernement du Québec, Canada (6 mois – de septembre 2008 à mars 2009).
- La deuxième stagiaire du programme de stage Peter Nygh s'est jointe à l'Organisation en 2008 (5 mois – de septembre 2008 à janvier 2009).
- Le Ministère des Affaires étrangères de l'Argentine a renouvelé son soutien au Programme pour l'Amérique latine en fournissant le bureau du Collaborateur juridique de liaison.

Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2008, l'Université de New York a envoyé deux étudiants en stage d'été au Bureau Permanent.
- En 2008, l'Université de Georgetown a mis un étudiant à la disposition du Bureau Permanent au cours de l'été et un autre au cours de l'automne.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et terminés au cours des 12 derniers mois, avec notamment, la Faculté de droit de Cardiff (Royaume-Uni) et l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni). Le Bureau Permanent entretient une coopération avec de nombreuses universités et institutions académiques de par le monde comme les Facultés de droit des Universités de Lyon-Jean Moulin (France), de Groningue (Pays-Bas) et de Tohoku (Japon).

Orientation stratégique 3

Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement

Nouvelles méthodes de travail

- Les réunions par téléconférence sont de plus en plus fréquentes.
- Des systèmes utilisant l'Internet sont maintenant utilisés afin de présenter des démonstrations du logiciel *iChild*, la banque de données INCASTAT et de l'e-APP aux autorités intéressées.
- Recours plus fréquent à la visioconférence.

Orientation stratégique 4

Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales

Développer les communications

- La Conférence continue à moderniser son site Internet afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés dans des langues autres que les langues officielles de la Conférence.

Développer la coopération

- Des préparations en vue de la conclusion d'un Mémoire d'entente avec l'*Asian African Legal Consultative Organization (AALCO)* sont en cours.
- Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales concernant les questions horizontales pour lesquelles elles ont un intérêt commun.

Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

Organisations intergouvernementales et transnationales

- *Asian African Legal Consultative Organization (AALCO)*
- *Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)*
- Banque mondiale
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant
- Secrétariat du Commonwealth
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Conseil de l'Europe
- Fonds monétaire international (FMI)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- *Inter-American Children's Institute (IIN)*
- Institut international pour l'unification du droit international privé (UNIDROIT)
- MERCOSUR
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Organisation pour l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE)
- Organisation des États américains (OEA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programmes des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
- Union africaine
- Union européenne / Communauté européenne

La réunion annuelle de coordination des trois responsables des Secrétariats respectifs de la CNUDCI, d'Unidroit et de la Conférence de La Haye mérite d'être mentionnée plus particulièrement.

Organisations internationales et non gouvernementales

- *American Association of Private International Law (ASADIP)*
- Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones
- Association de droit international (ILA)
- Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)

- *Australian & New Zealand College of Notaries (ANZCN)*
- *Association internationale de droit de la famille (ISFL)*
- *Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)*
- *Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)*
- *Chambre de Commerce Internationale (CCI)*
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- *ChildONEurope*
- *Défense des Enfants International (DEI)*
- *Euradopt*
- *European Federation for Missing and Sexually Exploited Children*
- *European Network on Parental Child Abduction*
- *Financial Market Lawyers Group (FMLG)*
- *Inter-American Bar Association (IABA)*
- *International Academy of Matrimonial Lawyers (IAML)*
- *International Association of Women Judges (IAWJ)*
- *International Bar Association (IBA)*
- *International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)*
- *International Foster Care Organisation (IFCO)*
- *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*
- *Latin American Foster Care Network (RELAF)*
- *Lawasia*
- *Nordic Adoption Council*
- *Service social international (SSI)*
- *Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ)*
- *Union internationale du Notariat Latin (UINL)*
- *US-Mexico Bar Association*
- *World Legal Forum*

Orientation stratégique 5

Améliorer la gestion des informations internes

- Le Bureau Permanent continue sa mise en œuvre d'un Rapport, préparé en 2003 par un consultant extérieur, sur la gestion de l'information et des documents internes, afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir para. [437] du Plan stratégique).
- Durant la dernière année, le Bureau Permanent a complété la réorganisation de ses systèmes de dossiers et d'archives en utilisant un système numérique de classification cohérent qui résulte en un système logique. La préparation d'une version bilingue du système est en cours.
- Depuis cette année, sont disponibles sous format électronique, en s'appuyant sur une technologie de reconnaissance optique des caractères, tous les dossiers et archives existants du Bureau Permanent.
- Le Bureau Permanent a complété la mise à jour de son système de gestion des documents électroniques qui permet le classement central de tout type de document électronique y compris les courriels et les documents papiers reproduits sous forme électronique. Ce nouveau système, en s'appuyant sur une technologie de reconnaissance optique des caractères, permettra en outre de retrouver les documents beaucoup plus rapidement.

Orientation stratégique 6

Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté, et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels

- Le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 31 mars au 2 avril 2009, se verra présenter le projet préliminaire de Budget pour l'Exercice financier LV (1er juillet 2009 – 30 juin 2010) (cf. Plan stratégique, para. [427]), voir le Document préliminaire No 9.
- Un Rapport intermédiaire relatif au Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008 – 30 juin 2009) a été transmis aux États membres en février 2009 (L.c. A No 1(09) et L.c. ON No 9(09)) et un projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LV (1er juillet 2009 - 30 juin 2010) sera présenté au Conseil des représentants diplomatiques, et pour information, au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence du 31 mars au 2 avril 2009 invitant les Membres à financer des activités ne tombant pas sous le Budget régulier, voir le Document préliminaire No 10.
- Pour la charge de travail, les échéanciers et l'implication budgétaire pour 2009-2010 concernant les projets relatifs aux Conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 6.
- Le Secrétaire général, en consultation avec la Section Commune d'Administration des Pensions des Organisations coordonnées, continue à examiner les différentes perspectives afin de stabiliser la situation de la Conférence en matière de pensions. Un Projet de proposition pour soumission au Conseil des représentants diplomatiques a été discuté le 11 mars 2009 par un Groupe de travail constitué de représentants diplomatiques des États membres.